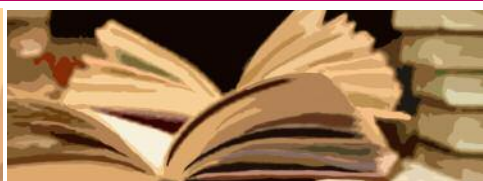


DAS

Diplôme de formation continue
Diploma of Advanced Studies

Expertises psycho-judiciaires pour enfants et adolescents

4^e volée | septembre 2015 > septembre 2017



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE



S'approprier des compétences complexes pour des missions d'expertises

Le monde de la justice s'adapte constamment pour mieux prendre en compte les nombreux enfants et adolescents impliqués dans les procédures judiciaires en tant que victimes ou auteurs d'infractions, ou personnes confrontées aux processus de séparation familiale. Fort de ce constat, les tribunaux civils et pénaux mandatent toujours plus d'experts psychologues et psychiatres pour les assister à dégager les meilleures solutions face aux problématiques sociales toujours plus complexes et aux développements individuels disharmonieux et atypiques, ceci indépendamment des multiples offres psychosociales et d'aides à disposition. Les experts doivent ainsi disposer des connaissances et compétences spécifiques dans le domaine de la pratique expertale.

Une approche pluridisciplinaire centrée sur la pratique expertale

Le Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE) de l'Université de Genève propose un DAS en expertises psycho-judiciaires pour enfants et adolescents, formation en cours d'emploi spécialement conçue pour des professionnels travaillant avec des enfants et adolescents.

Il privilégie une approche pluridisciplinaire associant enseignements théoriques et pratiques. Il permet de renforcer les connaissances psychologiques, juridiques, sociologiques et criminologiques au regard des récentes recherches, études et cas pratiques dans le domaine. Il vise l'acquisition de méthodes adaptées aux principales formes d'expertises pénales, civiles et administratives.

Le masculin est utilisé au sens générique, il désigne autant les femmes que les hommes.



La première année de formation permet de renforcer ses connaissances et de s'appropriier les outils et méthodes utiles dans le domaine de l'expertise psycho-judiciaire.

Lors de la deuxième année, des missions d'expertises sont confiées aux étudiants sous la supervision de la direction du programme et des séances d'intervision sont programmées.

Devenir un expert psycho-judiciaire

Les étudiants ayant obtenu le DAS en expertises psycho-judiciaires pour enfants et adolescents peuvent faire une demande de reconnaissance auprès de la Société suisse de psychologie légale (SSPL) et de la Fédération suisse des psychologues (FSP).

Une formation flexible et individualisée en deux étapes

Les professionnels souhaitant acquérir les fondements théoriques de l'expertise psycho-judiciaire, mais sans se former à la pratique de l'expertise, peuvent s'inscrire au **CAS en Fondements théoriques en expertises psycho-judiciaires pour enfants et adolescents** correspondant aux modules de première année du DAS. Les crédits du CAS sont reconnus dans le cadre du DAS, si l'étudiant souhaite poursuivre sa formation ultérieurement.



Direction

Prof. Philip D. Jaffé, UER Droits de l'enfant, Université de Genève, spécialiste en psychologie légale FSP, a. Président de la Société suisse de psychologie légale (SSPL)

Coordination

Dr Patrice Villettaz, CIDE, Université de Genève (Valais Campus), Sion-Bramois

Partenariat

Institut international des droits de l'enfant (IDE), Sion

Public

Psychologue diplômé pouvant faire valoir une expérience professionnelle et clinique significative

Intervenants

Professeurs et enseignants des universités, juristes, magistrats, superviseurs d'expertise, experts du domaine psycho-judiciaire



Objectif

Acquérir des connaissances juridiques et psychologiques scientifiquement fondées et des compétences nécessaires à la conduite d'expertises complexes dans le cadre des procédures civiles, pénales et administratives impliquant des enfants et adolescents.

Compétences

- Pratiquer une démarche expertale de grande qualité sur les plans éthique, méthodologique, et organisationnel
- Maîtriser les diverses méthodes d'investigation psycho-légales, notamment les techniques spécifiques d'entretien
- Mettre au service du système judiciaire, des institutions et des diverses administrations, ses connaissances psychologiques et communiquer efficacement de manière transdisciplinaire
- Elaborer des rapports d'expertises de haute qualité
- Connaître les réseaux institutionnels socio-judiciaires, éducatifs et psychothérapeutiques au service des enfants et adolescents et de leurs familles
- Créer un réseau de pairs



Modalités pédagogiques

- Enseignements interactifs en première année avec des thématiques fixées
- Enseignements interactifs en deuxième année avec des thématiques liées aux problématiques rencontrées dans le cadre des expertises réalisées
- Différentes modalités pédagogiques: cours, ateliers, séminaires, études de cas, supervision d'expertise, mission d'expertise
- Une plateforme d'enseignement permettant de regrouper les ressources
- Un engagement actif est demandé aux étudiants pour qu'ils puissent s'approprier une pratique expertale de qualité

Structure du programme

- 24 jours présentiels d'enseignements théoriques et pratiques (notamment cours magistraux, séminaires et séances d'intervision)
- 200h de lectures approfondies et de rédactions de notes de lecture
- 400h pour la conduite d'expertises psycho-judiciaires et la rédaction de rapports d'expertise
- 100h pour la supervision des missions et rapports d'expertise
- 50h consacrées au travail personnel



Organisation

■ Enseignements

1^{ère} année: cours théoriques | 16 jours présentiels regroupés par modules de 2 ou 3 jours | du jeudi au samedi ou du vendredi au samedi

2^e année: alternance de cours théoriques et de séances d'intervision | 8 jours présentiels le samedi.

Les enseignements sont agendés de janvier à juin et de septembre à décembre avec une périodicité de 6 à 8 semaines.

■ Pratique expertale

Les étudiants se voient confier au minimum 4 missions d'expertise à réaliser lors de la 2^e année de formation sous la supervision de la direction du programme. Les missions d'expertise sont proposées aux étudiants par la direction du programme.

Dans un premier temps et en fonction des contraintes, les étudiants peuvent préalablement se sensibiliser à la pratique expertale en assistant à des missions d'expertises menées par des professionnels.

Dans un deuxième temps sous la supervision de la direction du programme, les étudiants pourront conduire leur première expertise en binôme, puis en fonction de leur niveau d'autonomie, ils conduiront de manière individuelle des missions d'expertise.

■ Séances d'intervision

La pratique expertale est couplée à des séances d'intervision centrées sur des problématiques rencontrées dans le cadre des expertises réalisées par les étudiants.

Des membres du Comité directeur, des experts, des superviseurs d'expertise, des magistrats et avocats peuvent être invités à venir rencontrer les étudiants.

L'encadrement est assuré par un tandem de tuteurs expérimentés, composé d'un juriste et d'un psychologue.



PREMIÈRE ANNÉE DU DAS (modules communs au programme du CAS)
Approche théorique interdisciplinaire en lien avec les domaines de
l'expertise psycho-judiciaire et ateliers de formation aux expertises
(exercices d'écriture basés sur des missions d'expertises "en blanc")

Module 1

Fondements de l'expertise psycho-judiciaire

18, 19 septembre 2015

- Histoire de la psychologie légale
- Principes d'éthique en psychologie et en psychologie légale
- Mécanismes des droits de l'enfant: l'intérêt supérieur et la parole de l'enfant
- Place de l'expert dans l'univers judiciaire et attentes des magistrats
- Mise en œuvre des expertises civiles, pénales et de crédibilité

Modules 2 et 3

Perspectives civiles de l'expertise

26, 27, 28 novembre 2015, 28, 29, 30 janvier 2016

- Organisation et fonctionnement des autorités judiciaires civiles
- Famille et couple en Suisse: sa constitution, son fonctionnement et son émiettement
- Méthodes d'évaluation socio-judiciaire des familles en difficulté
- Parentalité, processus de création des liens parents-enfants, dysfonctionnement et attachement
- Effets de la filiation: le droit de garde, les modalités du droit de visite, les mesures de protection de l'enfant



- Divorce et ses implications sur le couple et les enfants dans une perspective psychologique
- Évaluation des compétences parentales
- Aliénation parentale

M_{odules} 4 et 5 Perspectives pénales de l'expertise

25, 26, 27 mars, 2, 3, 4 juin 2016

- Organisation et fonctionnement des autorités judiciaires pénales
- Théories criminologiques au service de l'expertise
- Médiation pénale
- Délinquance juvénile: évolution et traitement par les services de police
- Audition d'enfants victimes et auteurs: décryptage par les services spécialisés de la police
- Méthodologie de l'expertise de jeunes délinquants, notamment de délinquants sexuels
- Troubles du comportement chez l'enfant et l'adolescent, troubles associés et retard mental
- Evaluation de la dangerosité
- Consommation de drogues et d'alcool chez les jeunes: aspects sociaux, éducatifs, thérapeutiques et légaux
- Enfants victimes: audition et stratégies d'intervention
- Construction des souvenirs, relations entre mémoire, émotion et self
- Enfants victimes: méthodologie de l'expertise de crédibilité



Module 6

Méthodologies de l'expertise

23, 24 septembre 2016

- Processus de réalisation d'une expertise pénale
- Processus de réalisation d'une expertise civile
- Processus de réalisation d'une expertise de crédibilité
- Élaboration d'un rapport d'expertise en blanc
- Création de génogramme

En cas de report du début de la formation suite à un nombre insuffisant d'étudiants admis, les dates mentionnées pour les modules de 1ère année ne seront pas modifiées. Des dates complémentaires seront agendées lors du premier module de la formation.

DEUXIÈME ANNÉE DU DAS

Réalisation de 4 missions d'expertise par chaque étudiant. Participation active à 4 séances d'intervision sur les expertises réalisées par les étudiants. Assistance aux 4 modules d'apports théoriques pluridisciplinaires sur les différentes problématiques rencontrées dans le cadre des missions d'expertise. Les dates des modules de 2ème année seront communiquées pendant le semestre de printemps 2016.

Module 7

Apports théoriques

- Enfants violents, enfants dangereux: exemples de cas cliniques
- Utilisation de tests (notamment Achenbach, SAVRY, Points forts-Points faibles)



M_{odule} 8 **Séances d'intervision**

M_{odule} 9 **Apports théoriques**

- Ethnopsychiatrie au service de l'expertise psychos-judiciaire

M_{odule} 10 **Séances d'intervision**

M_{odule} 11 **Apports théoriques**

- Prise en charge de l'enfant par le milieu socio-institutionnel, Autorité parentale, droit de garde, droit de visite
- Dépistage des maltraitances infantiles

M_{odule} 12 **Séances d'intervision**

M_{odule} 13 **Apports théoriques**

- Méthodologie de l'expertise médicale
- Minorités religieuses, leur statut, les controverses

M_{odule} 14 **Séances d'intervision**



Modalités d'évaluation

Chaque module de la première année est évalué et doit être réussi. L'admission en deuxième année est conditionnée au fait que l'étudiant ait réussi toutes les évaluations des modules de la première année.

En deuxième année de formation, l'étudiant conduit des missions d'expertise et rédige un rapport d'expertise pour chaque mission.

L'étudiant réalise ses missions d'expertise sous la responsabilité et la supervision de la direction du programme. Il participe activement aux séances d'intervision et rend les travaux pratiques exigés qui sont en lien avec des thématiques rencontrées dans le cadre des missions d'expertise.

Travail de fin d'études

Dans le cadre du travail de fin d'études, il est demandé aux étudiants, en plus des 4 expertises pénales et/ou civiles réalisées, de développer dans un commentaire critique une thématique rencontrée au cours des missions d'expertise en y apportant des éléments théoriques.

Une soutenance de présentation du commentaire critique est organisée en fin de formation.

Déontologie

Les étudiants admis dans le DAS sont tenus d'observer le devoir de confidentialité, le secret professionnel et le secret de fonction. Ils doivent se conformer aux directives énoncées dans le Code de déontologie des associations professionnelles.



Titre délivré

Le Diplôme de formation continue (DAS) en expertises psycho-judiciaires / *Diploma of Advanced Studies in Court-Ordered Evaluations for Children and Adolescents* délivré par le Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE) de l'Université de Genève est obtenu suite à la réussite complète du programme. Le DAS correspond à 40 crédits ECTS.

Reconnaissance des crédits du CAS

L'étudiant, qui a obtenu le CAS en fondements théoriques en expertises psycho-judiciaires et qui souhaite poursuivre sa formation par un DAS en expertises psycho-judiciaires pour enfants et adolescents, peut demander la validation des crédits ECTS du CAS dans un délai de 3 ans maximum.

Plus d'informations: www.unige.ch/formcont/CASexpertisesenfants



Renseignements pratiques

Conditions d'admission

- Être titulaire d'un Master en psychologie, ou d'un titre jugé équivalent
- Et être au bénéfice d'une expérience professionnelle solide dans les domaines de la psychologie clinique, scolaire ou socio-judiciaire ou de la psychiatrie

Inscription avant le 30 juin 2015

Inscription en ligne (ou bulletin d'inscription pdf à télécharger) sur:

www.unige.ch/formcont/DASexpertisesenfants

Le Comité exécutif examine par ordre d'arrivée les dossiers de candidature, peut demander des informations complémentaires et convoquer les candidats à un entretien.

Dans le cadre de l'admission à la formation, le Comité exécutif privilégie les candidatures de psychologues et psychiatres travaillant dans des institutions cliniques, scolaires et socio-judiciaires publiques ou, exerçant en privé pour autant que leur parcours et leurs activités soient en adéquation avec les attentes du monde judiciaire.



Finances d'inscription

- Frais de traitement du dossier de candidature: CHF 150.-
À payer à l'inscription sur:
UBS-Union des banques suisses
Case Postale - 1211 Genève 2
BIC: UBSWCHZH80A
IBAN: CH740024024047231901F
TITULAIRE: Université de Genève - 1211 Genève 4
Référence à mentionner avec le paiement: FO6231
- Première année: CHF 10'000.-
- Deuxième année: 2/3 des montants forfaitaires des expertises déterminés selon les mandats judiciaires. Se renseigner auprès du coordinateur.

Sur demande, il est possible d'échelonner les paiements des frais d'inscription au DAS en contactant le coordinateur du programme. Le Comité directeur notifie alors au candidat les modalités et délais de paiement. Les frais d'inscription (première et deuxième année) doivent être entièrement réglés pour que le diplôme du DAS soit délivré.

Les frais de transport, de logement, de pension, ainsi que ceux liés aux missions d'expertise, ne sont pas compris dans les frais d'inscription et sont à la charge des participants.

Lieu

Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE)
Université de Genève (Valais Campus), Sion-Bramois

Coordination, information

Patrice Villettaz

UNIGE-VALAIS CAMPUS

Case postale 4176 - CH-1950 Sion 4

+41 (0)27 205 73 24 | +41 (0)79 358 67 44 | patrice.villetaz@unige.ch



www.unige.ch/formcont/DASexpertisesenfants

swissuniversities

Service formation continue

Université de Genève | CH-1211 Genève 4
Tél: +41 (0)22 379 78 33 | info-formcont@unige.ch

www.unige.ch/formcont